



## Préambule

En vertu de l'article L 2544.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal, régit le fonctionnement et les conditions d'usage des établissements publics de la commune.

La cantine est un service municipal facultatif, qui n'a pas un caractère obligatoire et dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux, sous la responsabilité de Madame le Maire. C'est un service proposé aux familles qui a un coût pour la collectivité et nécessite de la part de chacun un comportement citoyen.

Le respect strict du présent règlement est une obligation pour les enfants, leurs parents et les responsables légaux.

Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative.

Sa mission première est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent et prennent un repas équilibré dans un lieu sécurisé.

Le service de restauration scolaire répond à plusieurs objectifs:

- Rendre service aux parents qui ne peuvent récupérer les enfants à l'heure du déjeuner.
- créer les conditions nécessaires au bon déroulement de la pause méridienne
- Découvrir de nouvelles saveurs
- Apprentissage des règles de vie en communauté

Le temps du repas est un moment important dans la journée et se doit d'être un moment de calme, de détente et de convivialité où chacun est invité à goûter les aliments.

Pendant le déjeuner, les enfants sont placés sous la bienveillance de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs et des ATSEM.

Le restaurant scolaire possède 60 places assises côté maternelles et 50 côté élémentaires.

Il y a en moyenne 75 enfants élémentaires qui fréquentent la restauration scolaire et 55 maternelles. De ce fait, 2 services sont organisés aussi bien en maternelles qu'en élémentaires.

### DEROULEMENT DU SERVICE MATERNELLES

Les enfants sont pris en charge à 12h à la fin de la classe.

Il y a également deux services.

Deux agents récupèrent les petites sections et une partie des moyennes sections pour manger au premier service. Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et vont s'asseoir à table.

Tous les enfants ont un bavoir pendant le repas qui est servi à table, de l'entrée au dessert avec l'aide d'un agent technique.

Le second service qui est composé de l'autre partie des moyennes sections et des grandes sections est un temps récréatif avec deux autres agents.

Entre 12h30 et 12h35, le deuxième service se dirige à la cantine, se lave les mains et commence à s'installer pendant que le premier service termine de manger.

En cas de mauvais temps pendant le temps récréatif les différents services vont : soit en salle motricité, soit à l'accueil de loisirs.

Cette organisation peut évoluer au cours de l'année selon l'effectif présent en cantine.

## DEROULEMENT DU SERVICE ELEMENTAIRES

Le service cantine se déroule de 12h à 13h20 en deux services :

Le 1<sup>er</sup> : CP CE1 CE2 représente 50 enfants

Le 2<sup>ème</sup> : CM1 /CM2 représente 30 enfants

Ce fonctionnement reste en place jusqu'à Noël. Au retour des vacances chaque groupe sera deux jours au premier service et deux jours au 2<sup>ème</sup> service sauf les CE2 qui seront toujours au premier.

A 12h chaque enseignante amène sa classe dans la cour à un endroit précis.

L'équipe d'animation fait l'appel de chaque classe à l'aide du listing de présence.

A l'appel de leur prénom, les enfants vont : soit se ranger à l'entrée de la cour où un animateur les attend, ou jouer selon leur service. Quand le service est complet, l'animateur les compte pour vérifier si le nombre qu'il y a sur le listing correspond à l'effectif réel présent devant lui. Puis ils vont jusqu'à la cantine.

Arrivés à la cantine les enfants retournent l'étiquette où il est écrit leur prénom dans un tableau pour signaler le fait d'être allé manger, ils enlèvent leur manteau si besoin et se lavent les mains avec du savon.

Ensuite ils se présentent au self, récupèrent un plateau où ils y mettent un morceau de pain, un verre, et des couverts.

Le repas se compose comme suit :

Il y a parfois le choix entre deux entrées, un plat, un produit laitier, et un dessert. Une fois le plateau rempli ils peuvent donc aller s'asseoir où ils le désirent. L'eau est sur les tables dans des brocs.

Le repas terminé, les enfants lèvent le doigt pour demander à débarrasser à un animateur. Les enfants débarrassent, retournent dans la cour.

Il y a deux animateurs dans le réfectoire et un dans la cour, une fois que le deuxième service est rentré. Il y a deux animateurs dehors et un dans la cantine. L'équipe d'animation communique par le biais de talkie-walkie.

Quand une grande partie du premier service a débarrassé, le second service va manger à son tour. Il est en général 12h30-12h35. C'est le même protocole que pour le premier service.

L'animateur reste dans la cantine jusqu'au dernier enfant.

Pendant le temps récréatif les enfants ont le loisir de jouer au foot, basket, ping-pong et selon le temps d'aller dans la salle de l'accueil pour jouer à des jeux de société ou dessiner ...

## LES MENUS

Les menus sont proposés pour des périodes de trois mois par une diététicienne de l'OFFICE CENTRAL DE RESTAURATION SCOLAIRE,(OCRS) Société qui est en activité depuis 44 ans. Implantée à OZOIR LA FERRIERE (77330), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la restauration collective.

Les repas se présentent sous cette forme et les enfants fréquentant l'accueil de loisirs choisissent les menus avec les animateurs pour permettre aux enfants d'être sensibilisés à la fois à l'équilibre alimentaire et d'avoir le plaisir de choisir aussi ce qui leur plaît le plus.

Les menus sont ensuite transmis aux familles par mail, affichés devant l'accueil de loisirs, sur le site de la mairie et également affichés à la cantine pour les enfants.

## Règles à suivre par les enfants (identiques à celles de l'accueil de loisirs)

Je dois :

- Respecter les locaux
- Ranger ce que je prends dans la salle
- Respecter les autres
- Demander avant de faire
- Être gentil avec les autres

Je ne dois pas : (comportement envers les autres)

- Taper les autres, se bagarrer
- Arracher quelque chose des mains
- Tirer les cheveux, mordre les autres
- Répondre aux adultes
- Insulter les adultes et les enfants
- Émettre des critiques sur le physique
- Jeter les affaires des autres
- Tirer le ballon dans le visage
- Prendre les affaires des autres sans sa permission
- Couper la parole

Je ne dois pas : (dans la salle)

- Courir dans la salle
- Jouer avec les portes
- Dessiner sur les murs
- Dessiner sur le dessin des autres
- Crier, hurler dans la salle
- M'asseoir ou m'allonger sur les tables
- Jeter les affaires des autres
- Embêter les autres quand ils font une activité calme
- Sauter sur les canapés

Je ne dois pas :

- Déchirer les balles en mousse
- Voler

J'ai le droit de :

- faire des dessins
- lire un livre
- jouer avec les autres
- Jouer au foot
- Partager les jeux
- Lever la main pour demander
- Jouer aux jeux de société

- parler avec les autres
- riquer
- Prêter mes affaires

L'équipe enseignante est systématiquement au courant des incidents survenus pendant la pause méridienne (blessures, comportement, conflits)

Pour ce qui est des sanctions, se référer au règlement intérieur de l'accueil de loisirs dans :

II. Encadrement  
2. vie collective

RECOMMANDATIONS :

Le règlement intérieur doit permettre à chacun de respecter des règles indispensables au bon fonctionnement du service, merci de bien vouloir en prendre connaissance, avec vos enfants.  
Le texte sera revu annuellement afin de rester adapté à la vie du restaurant scolaire.

Nous rappelons aux parents que les locaux de l'accueil de loisirs sont un espace non-fumeur y compris les cours.

Beaucoup de vêtements sont oubliés pendant le temps scolaire ou extrascolaire, pour cela nous vous demandons de bien vouloir y inscrire le nom et prénom de votre enfant.

Fait au Pin, le 09 septembre 2019



✂-----

**Nous, soussignés, .....**

**Parents de l'enfant (Nom Prénom):.....**

**Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine de la commune du Pin.**

**Son acceptation conditionne l'admission de mon ou mes enfant(s).**

**Date et signature des parents**